

lettre > aux élus

Exécutifs, décideurs et responsables des collectivités

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

n° 04

> avril 2016



Édito

Le quatrième numéro de notre correspondance entre élus est tout d'abord consacré, période oblige, aux finances avec l'adoption, le 4 avril dernier, du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 par notre conseil d'administration.

Le compte administratif 2015 est sain, dégagant un résultat positif qui pourra permettre l'éventuelle extension du bâtiment du Centre rendue nécessaire par le développement de ses activités au service des employeurs locaux. Ce résultat est le fruit non seulement de la bonne maîtrise de nos charges fixes mais également du développement des nouvelles prestations proposées aux collectivités ces dernières années.

Dans un contexte économique toujours aussi tendu pour nos collectivités qui doivent faire face à la baisse de la dotation globale de fonctionnement ainsi que des coûts engendrés par la réforme des rythmes scolaires en année pleine, nous avons décidé, par souci de solidarité, de baisser le taux de la cotisation au 1^{er} juillet 2015. Cette baisse de 5% de la cotisation globale représente en année pleine un montant de 200 000€. La désaffiliation de la commune de Rillieux-la-Pape, en fin d'année, nous avait conduit à la prudence. Après de longues semaines de travail, l'année 2016 concrétise l'adhésion de la plus importante ville du nouveau département du Rhône, à savoir Villefranche-sur-Saône, à qui je souhaite sincèrement la bienvenue !

Avec d'autres adhésions à venir, nous pourrions envisager de nouveau de poursuivre cet effort de baisse de la cotisation et entreprendre sereinement la poursuite de la mutualisation entre les centres de gestion avec le cdg69 comme centre coordonnateur de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes. Comme vous le savez, c'est l'image que je me fais de notre institution, un partenaire exemplaire et responsable à l'écoute des collectivités et solidaire des difficultés de ces dernières.

Catherine Di Folco,
Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Sénateur du Rhône

p. 2 Zoom sur

Villefranche-sur-Saône
Affiliation volontaire de la
première commune du Rhône

p. 4 La parole à

Budget 2016



Agenda

Conseil d'administration
> Lundi 20 juin

Retrouvez toutes les infos
sur le site extranet :
extranet.cdg69.fr/elu
rubrique «Je suis élu».



Et faites part
de vos propositions,
remarques,
suggestions
à l'adresse : **elu@cdg69.fr**



Villefranche-sur-Saône Affiliation volontaire de la première commune du Rhône

La commune de Villefranche-sur-Saône a décidé de s'affilier volontairement au Centre de gestion. Les raisons sont multiples : rationnelles, organisationnelles, managériales et financières.

Bernard PERRUT

Député-maire de Villefranche-sur-Saône “



→ Villefranche-sur-Saône devient la plus grande collectivité affiliée au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon. Que cela représente-t-il pour vous ?

Pour la commune de Villefranche-sur-Saône, la décision de faire appel aux services du cdg69 est un signe fort. Nous voulons moderniser notre gestion des ressources humaines en tant que ville principale du Nouveau Rhône.

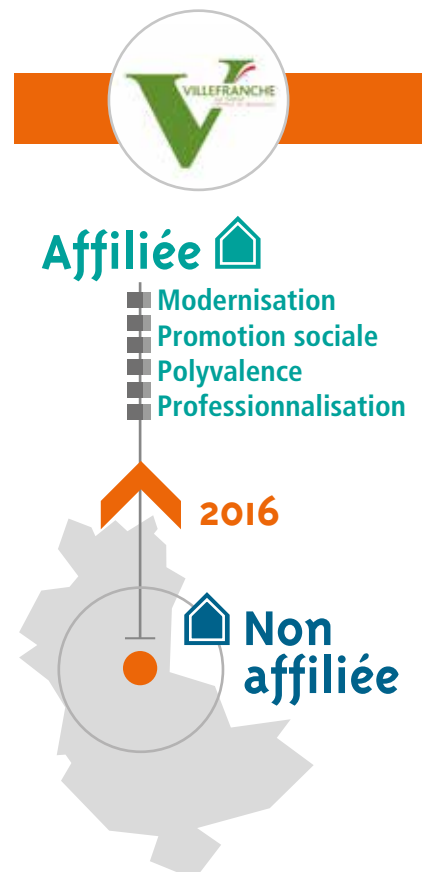
Le choix du cdg69 repose sur son efficacité reconnue et son professionnalisme avéré. Nous allons aussi renforcer les synergies entre les communes du territoire, puisque l'action du Centre de gestion s'étend à tout le Beaujolais.

→ Pouvez-vous nous dire quelle plus-value vous attendez de l'affiliation au cdg69 ?

D'abord, nous attendons que la gestion des carrières permette davantage de promotion sociale et que d'éventuels conflits d'intérêts ne puissent plus avoir lieu. Ensuite, le rattachement nous évite de faire appel à des prestataires extérieurs. La professionnalisation des agents engendrera également une plus grande polyvalence en assurant une qualité de service similaire. Enfin, la démarche favorisera aussi l'expertise de notre GRH, pour une assistance sur des missions obligatoires et complémentaires.

→ L'impact financier que représente l'affiliation a-t-il eu une incidence sur la décision de la commune ?

Je ne peux concevoir que les RH ne s'évaluent que sur le plan comptable. Les réalisations de la Ville sont le fruit du travail de chacun, de ses idées, de ses compétences et des outils mis à sa disposition. Le coût de l'adhésion existe, mais est à minorer et je ne serais d'ailleurs pas étonné que nous atteignons l'équilibre financier. Les cotisations des collectivités affiliées seront réduites tandis que les autres verront les leurs augmenter. ”



Sophie LUTZ

Première adjointe au maire
de Villefranche-sur-Saône



→ Vous êtes première adjointe au maire, en charge, entre autres, de la délégation aux ressources humaines. Quelle a été la position des élus et des représentants du personnel quant à l'affiliation volontaire au Centre de gestion ?

J'ai accueilli ce projet très favorablement et nous avons ensuite travaillé en étroite collaboration avec la Présidente et la direction générale pour approfondir les termes de notre partenariat. Ces nombreux échanges nous ont permis de communiquer plus facilement auprès des membres du comité technique, de la municipalité et du conseil municipal, qui ont approuvé ce projet à l'unanimité.

→ Vous avez accompagné les élus et la direction générale dans ce dossier. Que va apporter l'affiliation au cdg69 à la direction des RH ?

La DRH a un rôle essentiel en termes d'accompagnement au changement et a dû adapter son organisation et se restructurer pour prendre en charge de nouvelles missions. Une nouvelle politique de gestion se met en place. L'affiliation permettra d'accompagner ces évolutions par une **professionnalisation des acteurs**, une **sécurisation des procédures** et la possibilité de se **recentrer** sur des missions prioritaires.

→ Quelles sont les thématiques prioritaires sur lesquelles vous souhaitez travailler avec le cdg69 ?

Notre collectivité doit développer une **politique préventive de maintien dans l'emploi** et permettre de faciliter le retour à l'emploi. La DRH a mis en place une **cellule santé au travail**, un accompagnement et un suivi des agents reclassés pour des raisons médicales et une communication régulière à ce sujet. Notre nouveau partenariat permettra d'accompagner la DRH dans cette démarche qui revêt une dimension prioritaire.



Villefranche-sur-Saône

↳ Le territoire

Capitale du Beaujolais

Commune la plus peuplée du département du Rhône
avec **36 786** habitants

Superficie : **9,48** km²

↳ La collectivité

722 agents (CCAS compris)

Dépenses de fonctionnement : **39,8** M €

Dépenses d'investissement : **25,5** M €





Budget 2016

Présenté au conseil d'administration le 4 avril par Max Vincent, vice-président en charge des finances, le budget primitif du Centre de gestion s'élève, pour l'année 2016, à 13,5 millions d'euros.

« Ce budget, en augmentation de 3,1 % par rapport à 2015, reflète le dynamisme du Centre de gestion et sa volonté toujours plus forte de soutenir les collectivités et établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon. »

À la différence des collectivités territoriales, le Centre de gestion ne perçoit ni impôts, ni subventions, ni dotations de l'État. La totalité de ses recettes vient des cotisations (obligatoires et additionnelles) et des prestations facturées au titre des missions facultatives (conventions, socle commun de compétences).

→ Dépenses

Celles-ci sont constituées essentiellement de frais de personnel (agents du cdg69, intervenants concours, FMPE...). Ce taux élevé se justifie par la nature même des missions d'un centre de gestion, à savoir, l'accompagnement des collectivités territoriales par l'apport d'expertises dans des domaines extrêmement variés (médecine préventive, concours, assistance juridique statutaire...).

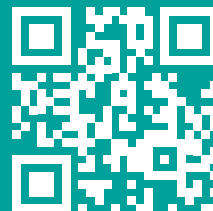
→ Recettes

La progression des recettes est le fruit du travail engagé depuis de nombreuses années pour proposer des services et des missions toujours plus adaptés aux besoins (actuels et futurs) des collectivités. Les recettes liées aux missions facultatives représentent désormais 67 % des recettes totales (contre 50 % en 2015).



élus

Retrouvez toutes les infos sur le site extranet : extranet.cdg69.fr/elu rubrique « Je suis élu ».



Et faites part de vos propositions, remarques, suggestions à l'adresse : elu@cdg69.fr

→ Investissement

Le cdg69 n'ayant pas vocation à investir, hormis pour ses locaux propres (salles concours, siège), l'impact sur le budget est réduit (901 000 € soit 7 %).

Budget 2016 - Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (hors assurance groupe)	1 528 940 €	Cotisations	3 684 800 €
Personnel	7 148 730 €	Produit des activités facultatives	7 363 810 €
Personnel intérimaire	1 848 500 €	Remboursement de personnel	136 164 €
Autres charges de gestion courante	589 910 €	Contribution agents déchargés d'emploi	219 800 €
Charges financières et exceptionnelles	852 219 €	Produits exceptionnels et de gestion courante	63 040 €
Dotation aux amortissements et provisions	196 377 €	Exédent reporté	1 099 532 €
Virement à la section d'investissement	402 470 €		
Total	12 567 146 €	Total	12 567 146 €

Directeur de publication : Catherine DI FOLCO • Rédaction : Isabelle AURIONNAUX • Conception, réalisation : Isabelle AURIONNAUX, Alexandre BUISSON, Christine POULLAIN • Impression sur papier 100 % recyclé : Imprimerie DUPLI, 44 rue André Bollier 69007 LYON • ISSN : 0753-3454